



Montricher, le 2 avril 2012

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 15 mars 2012**

M. le Président Jean-François Burnier ouvre la séance à 20h15. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue.

1. Appel

28 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mmes Manuela Failletaz et Vera Michalski, ainsi que MM. Olivier Bédard, Christophe Buffet, Olivier Chenuz, Jean-Marc Freymond et Sylvain Freymond étant excusés. La Municipalité est au complet.

2. Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2011 est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

3. Préavis Municipal no 01/12 : Pose de tapis bitumineux

M. Maurice Agassis précise que la somme des travaux pour ce préavis est de Fr.330'000.- et non de Fr. 320'000.-. Un tapis bitumineux sera posé à la route de Perrausaz, jusqu'à l'Y en direction de la gare (860 m.). Un autre depuis la croisée vers la cantine, sur le chemin du Sinat, sur 370m. et à la rue d'Haut Mont, 90 m. sur le virage.

M. Alain Morel dit qu'il y a une bosse à la hauteur du Y, avant le giratoire, de l'autre côté de la route. Il demande si ce ne serait pas possible de faire quelque chose en même temps que la pose du tapis à la route de Perrausaz?

M. Agassis répond que c'est sur la route de l'Etat. Il va regarder ce qu'il peut faire.

Mme Patricia Keller rapporteuse de la commission lit son rapport. La Commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis et d'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux de pose de tapis bitumineux pour un montant de Fr.330'000.- et de les financer par la trésorerie communale. L'amortissement se fera par un prélèvement sur le "Fonds de réserve pour investissements futurs".

M. Alain Paratte demande si on ne pourrait pas faire un trottoir sur la route de Maringoz en même temps que la pose du tapis?

M. Agassis répond qu'après étude, le coût est relativement élevé. De plus, cette route n'est pas l'axe principal pour les piétons. Il y a également des bus supplémentaires qui remontent les personnes jusqu'au village. Le trottoir peut

être fait par la suite, car le passage de l'éclairage de l'autre côté de la route est prévu.

M. Alain Paratte a constaté que les voitures roulent trop vite sur la route de Marengo. Est-il possible de mettre un ralentisseur comme à l'entrée du village direction Mollens?

M. Agassis dit que tout le monde doit surveiller son compteur. Et si un obstacle est mis, les agriculteurs seront gênés pour le passage avec les tracteurs. Par ailleurs, cela peut être envisagé même après la pose du tapis.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 28, bulletins rentrés : 28, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 28.

Le préavis municipal est accepté par 28 OUI.

4. Préavis municipal no 02/12 : Bâtiment ancienne poste - Création d'un local pour le service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS) au rez supérieur du bâtiment

Mme Sylvette Lambercy explique que seul le niveau supérieur du bâtiment sera transformé pour le PPLS. Les escaliers et le monte-charge, ne seront pas condamnés, mais leur accès sera bloqué. Concernant le sous-sol, son affectation future n'est pas encore connue. Les cases postales seront maintenues à leur emplacement actuel. Les nouveaux locaux comprendront notamment, une salle d'attente, salle de consultation, local avec cuisinette, un WC handicapé et un local de rangement.

Le coût de ces travaux est devisé à Fr. 200'000.- et une location annuelle de Fr.7'000.- sera demandée à l'ASISEVV, ainsi qu'un amortissement sur 30 ans de la moitié du montant des travaux.

M. Jean-Pierre Magnin lit le rapport de la commission. Elle propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal tel que présenté et d'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux pour un montant de Fr. 200'000.- et de les financer par la trésorerie communale. L'amortissement se fera par un prélèvement sur le "Fonds de réserve pour investissements futurs".

M. Cédric Beaud demande à quoi va servir le local actuellement occupé par le service de PPLS, et s'il ne serait pas judicieux de réfléchir en même temps à l'affectation du rez inférieur du bâtiment de la poste?

M. Didier Amez-Droz répond que l'ancien local PPLS situé en haut et qui est petit, servira de réduit, et celui du bas pourrait servir de salle des maîtres. Concernant l'affectation du sous-sol de la poste, il nous rappelle que dès 2014, chaque collège devrait avoir un accueil des élèves à midi, et ce local pourrait servir alors de réfectoire. A étudier.

M. Olivier Zbinden demande si les barreaux des fenêtres seront enlevés, et se renseigne sur la cuisine et les écoulements pour le WC?

Mme Sylvette Lambercy dit que le démontage des barreaux est compris dans le devis, mais qu'ils doivent encore étudier le cas pour les fenêtres à l'étage, qui doivent être sécurisées, vu la hauteur. Concernant la cuisine, il s'agit simplement de deux plaques et deux armoires, juste suffisant pour faire chauffer de l'eau ou se réchauffer un repas. Le WC a été placé là, car il y a justement des canalisations en dessous, dans le local du sous-sol.

Mme Lambercy ajoute encore que le garage sous la grande salle, sera modifié, afin de mettre des containers pour que les sociétés puissent y mettre le verre vide et les déchets, après les soirées.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 28, bulletins rentrés : 28, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 28.

Le préavis municipal est accepté par 28 OUI.

5. Communications de la Municipalité

Mme Sylvette Lambercy n'a pas de communication.

M. Pierre-Yves Morel informe que les coupes en forêt ont recommencé, mais que le marché du bois peine à redémarrer. Concernant les travaux dans les pâturages, ils vont débiter au plus vite, notamment pour la citerne du Pré Anselme.

Les PC (protections civiles) de Morges et de Cossonay fusionnent, et il y aura un préavis pour la prochaine séance, afin d'accepter cette fusion.

M. Didier Amez-Droz dit que lors de la prochaine séance interscolaire, un préavis de crédit de construction sera voté. Les premiers travaux pour le futur collège de La Sarraz devraient débiter en 2013 et se faire en 3 étapes.

Suite à une demande de M. Pierre-André Blanchard concernant une sonde géothermique, pour éventuellement chauffer le local de la voirie et la future laiterie, le géologue cantonal déconseille fortement la pose d'une telle sonde, en raison de la nature du sol.

M. Maurice Agassis rappelle que les trottoirs ne sont ni des places de parc, ni des zones d'arrêt. Il faut les laisser libres pour les piétons.

Il félicite notre syndic Michel Desmeules pour sa réélection au Grand Conseil.

M. Michel Desmeules remercie le Conseil pour sa confiance sur les préavis de ce soir.

Concernant le Chalet de Yens, l'acquéreur exploitant confirme sa volonté d'acheter et la signature de l'acte de vente va se faire sous peu. Le Syndicat d'alpage de Montricher peut encore estiver cet été, mais ce sera la dernière année.

La mise à l'enquête de la petite gravière des Genévriers est imminente.

Concernant le poste de boursier/ère communal/e, les postulations sont ouvertes jusqu'au 23 mars et ils ont déjà 7 offres qui seront étudiées toutes en même temps.

Il remercie encore chacun pour le soutien lors de son élection au Grand Conseil et remarque que le Pied du Jura est bien représenté.

6. Propositions individuelles et divers

M. Marc Vermot fait une remarque concernant le nouvel arrêt de bus, qui se situe en face de la grande salle. Le bus qui attend, les parents qui amènent les enfants et les enfants qui attendent le bus, cela fait beaucoup de monde au même endroit et cela devient dangereux. Pourquoi ne pas laisser l'arrêt de bus à la Rue des Remparts comme avant?

M. Didier Amez-Droz répond que maintenant que les enfants prennent le bus de ligne, il pensait que c'était plus simple de ne faire qu'un seul arrêt et garder celui de ligne. De plus en hiver, les bus ne peuvent pas forcément descendre à la rue des Remparts. Maintenant, la constatation est que l'arrêt public est sur occupé, et malgré la signalisation en place, c'est effectivement dangereux. La solution serait éventuellement de déplacer l'arrêt en bas à la rue des Remparts.

M. Pierre-André Blanchard dépose un postulat pour que la Municipalité présente un préavis pour la sécurisation de la route qui mène à la gare. Après l'intervention de plus de 5 conseillers au sujet de l'éclairage de la route entre le village et la gare, ainsi que de la création d'un trottoir, M. le Président propose un vote à bulletins secrets pour ce postulat.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 28, bulletins rentrés : 28, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 28.

Le postulat de M. Blanchard est accepté par 22 OUI et 6 NON.

M. Caroly Schopfer demande des nouvelles de la construction de la grande salle ainsi que du local du feu?

M. Michel Desmeules répond que la petite gravière va être mise à l'enquête sous peu, puis le PPA doit être accepté, et ensuite seulement le projet de la salle de sport pourra démarrer. Si le local du feu doit se faire au même endroit, cela sera donc en même temps que la salle de sport. Mais en tous cas pas avant une année.

M. le Président rappelle au bureau qu'il sera convoqué pour le second tour des élections au Conseil d'Etat, le dimanche 1^{er} avril 2012.

La prochaine séance du Conseil Communal aura lieu le jeudi 14 juin 2012.

Une verrée est offerte à l'Hôtel des 2 sapins.

M. le Président clôt l'assemblée à 21h.25

Le Président


Jean-François Burnier



La Secrétaire


Sandrine Haenni